

lois

Loi n° 2018-22 du 23 avril 2018, portant approbation de l'accord de financement conclu le 14 décembre 2017, entre la République Tunisienne et la banque européenne d'investissement pour la contribution au financement du projet de l'autoroute du Centre ⁽¹⁾.

Au nom du peuple,

L'assemblée des représentants du peuple ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique - Est approuvé l'accord de financement, annexé à la présente loi, conclu à Tunis le 14 décembre 2017, entre la République Tunisienne et la banque européenne d'investissement d'un montant de cent soixante-six millions (166.000.000) Euros pour la contribution au financement du projet de l'autoroute du Centre (tronçon Sbikha-Jelma).

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 23 avril 2018.

Le Président de la République

Mohamed Béji Caïd Essebsi

⁽¹⁾ Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'assemblée des représentants du peuple dans sa séance du 10 avril 2018.

Loi n° 2018-23 du 23 avril 2018, portant approbation de la convention de prêt conclue le 15 octobre 2017, entre la République Tunisienne et la banque islamique de développement pour la contribution au financement du projet de construction de deux barrages Saida et Kalaa Kebira et des ouvrages de transfert de l'eau y afférents (phase de préparation) ⁽¹⁾.

Au nom du peuple,

L'assemblée des représentants du peuple ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique - Est approuvée la convention de prêt annexée à la présente loi et conclue le 15 octobre 2017, entre la République Tunisienne et la banque islamique de développement pour la contribution au financement du projet de construction de deux barrages Saida et Kalaa Kebira et des ouvrages de transfert de l'eau y afférents (phase de préparation), pour un montant ne dépassant pas trois millions soixante-dix mille (3.070.000) Euros.

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 23 avril 2018.

Le Président de la République

Mohamed Béji Caïd Essebsi

⁽¹⁾ Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'assemblée des représentants du peuple dans sa séance du 10 avril 2018.